

Éditorial

« Sur la base de 850 000 professeurs, nous devons avancer et faire évoluer le système sur un plan qualitatif plus que quantitatif. Je souhaite que la France sorte du débat sur les créations et les suppressions de postes ».

Voilà comment, à l'occasion de son audition devant la Commission des Finances du Sénat, **Jean-Michel Blanquer a annoncé le retour des suppressions de postes (-2600 emplois) dans le 2nd degré pour la prochaine rentrée.** Le gouvernement a aussi confirmé son choix de l'austérité budgétaire pour les salaires des fonctionnaires (gel du point d'indice, report du PPCR...). Autant d'annonces inacceptables, aussi bien au regard de la crise de recrutement qui persiste et s'aggrave que du déclasserement salarial que subissent nos professions. **Ces deux mesures promettent des conditions de rentrée explosives.**

Bien décidé à assumer complètement son rôle d'apprenti sorcier expérimentant les formules magiques de la rigueur budgétaire sur le dos des services publics, notamment celui de l'Éducation, le gouvernement affirme avoir résolu les nombreux problèmes d'affectation dans le supérieur grâce à son **Plan Étudiants.** Là aussi, le tour de passe-passe est remarquable puisque **le gouvernement ne traite jamais de la question des nécessaires investissements dans le supérieur** préférant, à travers quelques éléments de langage bien rôdés, faire croire qu'il n'a pas choisi la solution de la sélection à l'entrée à l'université. Et pourtant, avec une bonne dose « d'attendus » dont une partie pourrait être définie localement, **c'est bien un système encore plus inégalitaire qui se dessine, celui où les élèves des milieux les plus défavorisés seront les grands perdants.**

Rigueur salariale, réforme du bac, Plan Étudiants... les annonces se succèdent et forment un ensemble redoutablement cohérent. **Celui d'un projet de société où les services publics sont affaiblis, chacun étant renvoyé à sa propre responsabilité individuelle, sans aucun outil pour contrecarrer le poids du social et les effets des inégalités.** À travers les multiples injonctions envers les professeurs contenues dans le Plan Étudiants, les risques de développement du contrôle continu au bac, **c'est aussi une profonde transformation de nos métiers qui s'annonce.**

Le SNES-FSU, déterminé à défendre la profession et un service public d'Éducation ambitieux car démocratisant, organise la mobilisation à tous les niveaux pour porter des alternatives aux propositions régressives d'E. Macron et du gouvernement Philippe. **Informations dans cette publication, pétition, stages, réunions locales, les outils sont nombreux pour construire les mobilisations d'ampleur nécessaires pour imposer un changement de cap des politiques menées.**

A nous de nous en saisir, collectivement, pour imposer de l'ambition pour l'École et nos métiers !

Sophie Vénétiat, Pascale Boutet, Marie Chardonnet et Maud Ruelle-Personnaz
co-secrétaires générales du SNES Versailles



Sommaire

- p. 1 : Éditorial
- p. 2 : Actualité - les établissements dans l'action
- p. 3 : Collèges/Lycées (Bac, DNB, devoirs faits...)
- p. 4-5 : calendrier de gestion 2017-2018
- p. 6-7 : PPCR : nouvelles carrières
- p. 8 : La FSU c'est aussi le SNESUP-FSU / Pétition sur nos salaires





SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS : LES ÉTABLISSEMENTS DANS L'ACTION !

L'annonce estivale n'est pas passée inaperçue. En décrétant la fin des contrats aidés, le gouvernement a mis en grande difficulté de nombreux bénéficiaires de ce dispositif de retour à l'emploi et de très nombreux établissements. **Le SNES-FSU a toujours porté une appréciation critique de ce dispositif** qui relève davantage d'une forme de traitement social du chômage que d'une réelle politique volontariste de lutte contre le chômage. **Le SNES-FSU a régulièrement dénoncé la précarité de ces contrats**, qui ont bien souvent servi à masquer le sous-investissement de l'État dans les services publics, notamment celui de l'Éducation. **Mais ils correspondent à des missions indispensables au bon fonctionnement des établissements. Aujourd'hui, la suppression des contrats aidés est à la fois un drame social pour ceux qui ont perdu leur emploi, une source de dysfonctionnements**

multiples pour les établissements scolaires (missions non assurées ou qui vont générer un surcroît de travail pour les personnels déjà en poste) ou les autres services publics **et un risque de disparition pure et simple pour nombre d'associations.**

Dans les établissements qui sont parfois touchés par plusieurs suppressions d'emplois aidés, la mobilisation s'organise. La section académique a mis à disposition des sections d'établissement tous les outils nécessaires et les sections départementales appuient et relaient les actions locales. Au collège Saint-Exupéry (Ermont – 95), au collège Pablo Neruda (Brétigny – 91), ou encore au lycée Newton-Enrea (Clichy – 92), les personnels se mobilisent pour exiger les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements, sous forme d'emplois statutaires pérennes.

Geneviève Royer et Julien Beaussier

92 - Au lycée Newton de Clichy, la section syndicale SNES et les élus au CA se sont opposés à la suppression des contrats aidés : une pétition a été signée par une grande partie des collègues et un vœu a été voté par le CA*, vœu et pétition qui vont être remis au recteur de Versailles à la demande des élus. Quatre collègues vont voir leur contrat non renouvelé dans les prochaines semaines sans qu'aucune solution leur soit proposée alors qu'ils étaient indispensables à la grille, à la cantine ou au secrétariat ! Pour certains - qui ont plus de 50 ans - cela veut dire retomber aux minima sociaux. Nous avons exigé qu'un contrat pérenne et qu'une formation leur soient proposés. L'Éducation nationale doit assurer ses responsabilités à l'égard de ces personnels !

Le S1 du lycée Newton

* : Vous trouverez le texte du vœu présenté au CA sur notre site : www.versailles.snes.edu.



78 - un collège des Yvelines mobilisé pour conserver ses agents

La décision brutale du gouvernement, annoncée l'été dernier, de supprimer massivement les contrats aidés se traduit dans le département par **la disparition de 290 emplois auparavant financés par la DSDEN des Yvelines**. Si le DASEN a assuré que les moyens accordés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap seraient « sanctuarisés », les autres emplois (administratifs, vie scolaire ...) seront maintenus de manière « marginale ». Les personnels relevant du Conseil Départemental sont eux aussi victimes de ce plan social d'ampleur.

Au collège le Village de Trappes, ce sont deux agents de ménage et un agent chargé de l'entretien des espaces verts qui se trouveront brutalement plongés dans la précarité en avril 2018, sans, pour l'heure, de perspective de ré-emploi. Les trois agents de ménage restants devront se partager le nettoyage de 17 classes.

Les enseignants du collège, classé REP, soutiennent leurs agents, dont la présence participe de l'amélioration du climat scolaire, en sensibilisant les élèves au respect des locaux et à la propreté. Ils se préparent à multiplier les actions de mobilisation pour soutenir leurs agents (motion au CA, collaboration avec les parents, pétition et contact avec la presse ...) si le maintien de ces trois emplois n'est pas annoncé dans les prochaines semaines. Les inquiétudes des personnels sont aggravées par l'annonce du projet du Conseil Départemental d'externaliser les services d'entretien et de restauration des collèges des Yvelines, qui fait peser sur les agents la menace de nouvelles suppressions d'emploi massives dans les collèges des Yvelines à l'horizon 2019.

La Section Départementale du SNES 78 soutiendra les personnels dans leurs démarches auprès du Conseil Départemental. Les agents accomplissent des missions indispensables au bon fonctionnement du collège et participent à la qualité de l'accueil des élèves au sein de l'établissement.

Laure Geneste et Delphine Romagny

95 - Lycée Van Gogh à Ermont mobilisé contre la suppression des contrats aidés

Mi-septembre, le personnel du lycée Van Gogh (Ermont) a appris que le lycée perdrait les deux contrats aidés (CUI) dont il bénéficiait jusqu'alors.

En dehors du coût humain, économique et moral évident pour les deux personnes concernées, cela va poser de **sérieux problèmes d'organisation et de fonctionnement pour les équipes encadrantes de l'établissement** (accueil, sécurité, surveillance, conditions d'apprentissage, relations avec les élèves...).

Le personnel du lycée s'est donc organisé pour essayer de maintenir ces deux postes. L'équipe enseignante, pour sa part a lancé une pétition, largement signée par le personnel (89 signatures) pour présenter à l'inspection académique les difficultés que va poser la suppression de ces deux postes et demander une audience. Une délégation d'enseignants a effectivement été reçue le 11 octobre, pour s'entendre dire qu'aucun CUI ne serait renouvelé ni aucun poste créé.

Toujours sans solution, nous avons, le lundi 6 novembre, interpellé par courrier et par mail la députée de la circonscription, Madame Mouchou, afin de lui signaler la situation intenable que ces suppressions nous imposent et lui demander audience.

Nolwenn Neveu et Cécile Mongloy, co-S1 du lycée



BAC : une réforme technique, un projet politique inégalitaire !

Depuis sa nomination, et dans la lignée des déclarations du candidat Macron, le Ministre de l'Éducation Nationale se répand à longueur d'interview sur sa volonté de « muscler le bac ». En dehors de ces éléments de langage bien rôdés, le gouvernement reste relativement flou, lançant ici ou là quelques ballons d'essais (disparition des filières par exemple). Mais à l'occasion du début de la mission de concertation menée par Pierre Mathiot, Jean-Michel Blanquer a rappelé que l'objectif était lui, très clair : diminuer le nombre d'épreuves terminales, ce qui impliquerait une part croissante de contrôle continu, synonyme d'accroissement des inégalités entre établissements, mais aussi de profondes transformations du métier puisque le contrôle continu est la porte ouverte à des pressions diverses (des parents, du chef d'établissement).

Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit être réformé pour en faire un outil qui permettra d'aller plus loin dans la démocratisation de notre système éducatif. Le contrôle continu irait clairement à l'opposé de cet objectif tant il est synonyme d'école à plusieurs vitesses. Et contrairement à ce qui est énoncé doctement par de pseudo-experts, on ne « donne » pas le bac à « tout le monde » comme le montrent les taux de réussite selon les catégories sociales. **L'urgence est donc à la réussite de tous les élèves plutôt qu'à une réforme entérinant les faiblesses de notre système éducatif.**

Par ailleurs, derrière une apparente réforme technique du baccalauréat, semble se dessiner une réforme d'ampleur de réorganisation des enseignements, en clair **une nouvelle réforme du lycée.**

Pour le SNES-FSU, le bilan de la réforme Chatel est particulièrement négatif : gommage des spécificités et donc de l'identité des filières technologiques, accentuation du caractère généraliste de la filière S, renforçant ainsi le déséquilibre des filières... **Une réforme est donc indispensable,** mais plutôt que d'emprunter les chemins tortueux et problématiques à bien des égards du lycée modulaire et de la fin des filières, il convient de réaffirmer l'identité des voies et des séries au sein desquelles les enseignements sont conçus pour faire sens. Après avoir été auditionné par la mission Mathiot, **le SNES-FSU continuera sa campagne pour promouvoir un baccalauréat et une organisation du lycée ambitieuse, démocratique et démocratisante.**

⇒ Les outils (tract « Le bac a du sens », « vrai/faux » sur le bac) sont sur notre site :

<http://versailles.snes.edu/spip.php?article4359>

⇒ Le compte-rendu de l'audition du SNES-FSU par la mission Mathiot :

<https://www.snes.edu/Le-SNES-recu-par-la-mission-Mathiot.html>

⇒ Voir aussi page 8 de cette publication.



Sophie Vénétiay et Marie Pierre Carlotti

DEVOIRS FAITS : BRICOLAGE À TOUS LES ÉTAGES !

Annoncé par surprise en juin dernier, le dispositif *Devoirs Faits* a été mis en place sous le feu des projecteurs médiatiques au retour des vacances de la Toussaint. S'il est légitime, et même indispensable, de mener la réflexion pédagogique sur les conditions de réussite des élèves, de s'interroger sur les moyens de lutter contre les inégalités scolaires dont on sait qu'elles s'amplifient à l'extérieur de l'école, **le dispositif *Devoirs Faits* semble assez loin de ces louables objectifs.** Dès le début de l'année scolaire, les réunions de pré-rentrée ont donné lieu à de grands moments de silence embarrassé quand les équipes de direction ont été questionnées sur la mise en place de ce dispositif. Les semaines passant, les annonces ont laissé les équipes pour les moins dubitatives : recours aux services civiques (sous-payés, précarisés et parfois peu formés pour ce genre de missions), sollicitations des AED au risque de mettre sous tension les vies scolaires, pressions sur les équipes pédagogiques, alors que cette tâche relève du volontariat. L'enveloppe d'HSE déglacée dans les établissements peine à couvrir tous les besoins. On est donc bien loin de l'affirmation, pleine d'assurance, du Ministre de l'Éducation Nationale « tous les élèves bénéficieront d'une aide aux devoirs ». Hasard ou choix délibéré, début novembre, pour lancer ce dispositif, le Premier Ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale ont choisi un établissement du 92, soit un département où un dispositif de ce type existait déjà et couvrait déjà bon nombre de besoins....

Marie Chardonnet

NOUVEAU DNB 2018

Le DNB 2017 a été le point d'orgue d'une année marquée par l'empilement de dispositifs complexes, chronophages et illisibles en matière d'évaluation des élèves. Son organisation a suscité de nombreuses critiques et, sur le fond, le DNB comme examen national a semblé complètement dévoyé. En juin dernier, Jean-Michel Blanquer a annoncé des ajustements pour la session 2018.

Après avoir pris conscience que trop d'élèves obtenaient ce diplôme avec la seule évaluation du socle, le ministère a décidé de porter le barème à 800 points au lieu des 700 précédents, soit un poids similaire pour le bilan de socle et les épreuves terminales. De plus le niveau de maîtrise satisfaisante ne rapportera plus que 35 points par item au lieu de 40.

Les épreuves terminales seront composées de deux épreuves écrites sur 100 points (français et mathématiques), de deux sur 50 points (histoire-géographie-EMC et physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie) ainsi que d'un oral de 100 points.

Pour pallier le manque d'équité entre les disciplines, le SNES-FSU a proposé que chaque épreuve terminale soit notée sur 80 et a fait adopter cet amendement lors du dernier Conseil supérieur de l'Éducation (consultatif), mais cette proposition n'a pas été retenue par le ministère.

Par ailleurs, les modalités de l'épreuve de physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie sont problématiques : la composition sur une même copie fait courir le risque d'une correction par un unique correcteur au mépris des qualifications disciplinaires. Inacceptable !

Plutôt que de simples ajustements, **le SNES-FSU demande une réelle refonte du DNB pour lui redonner sa légitimité d'examen national,** refonte qui donnera la même importance à chaque discipline que ce soit par le contrôle continu et les épreuves terminales.

Enfin, si le Ministre a ouvert la porte à des ajustements au DNB, **il reste complètement muet sur le dossier de l'évaluation des élèves (LSU...)** Le SNES-FSU a rappelé en différentes occasions au Ministre, les nombreux problèmes qui demeurent en la matière. Face aux pressions qui continuent d'exister dans les établissements, retrouvez tous les outils (textes réglementaires, tracts...) sur notre site, et contactez-nous en cas de problème.

Antoine Tardy et Gabrielle Bonicel

Calendrier 2017-2018

OPÉRATION DE GESTION	Qui est concerné ?	Comment effectuer la demande ?	Quand effectuer la demande ?
MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES (mouvement général et mouvement spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> Tous les stagiaires, sauf ceux précédemment titulaires d'un corps d'enseignement. Les collègues qui souhaitent changer d'académie. 	Par l'intermédiaire d'I-prof, qui vous permet d'accéder à SIAM.	Entre le 16 nov et le 5 décem
NOUVEAUTE 2017 ! AVANCEMENT D'ÉCHELON	Tous les collègues promouvables entre le 01/09/17 et le 31/08/18, et notamment les collègues des 6^{ème} et 8^{ème} échelons, éligibles à l'avancement accéléré.	L'examen est automatique pour tous les collègues con	
NOUVEAUTE 2017 ! CLASSE EXCEPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> Les collègues au 3^{ème} échelon de la hors- classe justifiant de 8 années de conditions d'exercice ou fonctions particulières. Ou les collègues ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe. 	<p>Il sera nécessaire de faire acte de candidature</p> <p>NB : Cette année, deux campagnes de promotion doivent en principe avoir lieu (l'une pour un accès rétro 01/09/17, l'autre pour un accès au 01/09/18)</p> <p>Alors que les dates des premières CAPA approchent, les modalités précises n'ont pas encore été communiquées au Ministère.</p>	
CONGÉ DE FORMATION	Les collègues qui souhaitent obtenir un congé de formation professionnelle et ont accompli au moins 3 années de service dans l'administration.	En renvoyant par la voie hiérarchique le formulaire situé en annexe de la circulaire rectorale.	12 janv
MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES (mouvement général et mouvement spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> Tous ceux qui ont obtenu l'académie de Versailles au mouvement inter-académique. Les collègues en réintégration après perte de poste (retour de disponibilité, de détachement, d'un congé parental supérieur à 6 mois...). Les collègues titulaires de l'académie qui souhaitent changer d'établissement. 	Par l'intermédiaire d'I-prof, qui vous permet d'accéder à SIAM.	Entre le 16 m 28 mar
NOUVEAUTE 2017 ! ACCÈS À LA HORS-CLASSE	Tous les collègues ayant effectué au moins 2 ans dans le 9^{ème} échelon au 01/09/17. Grâce à l'action du SNES-FSU, les Psy-EN sont désormais dans la règle commune, et bénéficient depuis le 01/09/17 d'un débouché de carrière et salarial dont ils étaient jusqu'ici injustement privés.	L'examen est automatique.	Vérifiez et cor nécessaire vot sur I-prof (diplôme, ac professionne
Demande de DISPONIBILITÉ pour l'année 2018 - 2019	Tous les collègues qui le souhaitent.	Par courrier envoyé au Recteur par la voie hiérarchique.	Au plus tard l
Demande de TEMPS PARTIEL pour l'année 2018 - 2019	Tous les collègues qui le souhaitent.	Par la voie hiérarchique, par le biais du formulaire disponible en annexe de la circulaire rectorale.	Le 31 mars au sauf si vous obt mutation vers académ

Nouvelles carrières



Quand ?	Date des résultats	Quel rôle les élus SNES-FSU jouent-ils ?
Entre le 12h et le 18h	GT vœux et barèmes : du 16 au 22 janvier FPMN : du 27 février au 9 mars	Les élus SNES-FSU vérifient en GT le barème auquel vous avez droit lors des groupes de travail, puis la mutation qu'il vous permet d'obtenir lors des FPMN.
Personnels concernés.	CAPA CPE : 5 décembre CAPA certifiés : 14 décembre CAPA psy-EN : 1 ^{er} février CAPN agrégés : 6 février	Les élus du SNES-FSU vérifient la prise en compte de votre situation et les critères retenus pour l'avancement d'échelon accéléré.
Personnel enseignant actif au 1 ^{er} septembre, les élus par le	Classe exceptionnelle 2017 : CAPA Psy-EN : 1 ^{er} février CAPA CPE : 8 février CAPA certifiés : 16 février Classe exceptionnelle 2018 : CAPA CPE : 5 juin CAPA Psy-EN : 7 juin CAPA certifiés : 27 juin	Le SNES-FSU intervient pour faire respecter le calendrier initialement fixé pour la création de la classe exceptionnelle. Les élus SNES-FSU agiront en CAPA et en CAPN pour que l'accès à la classe exceptionnelle puisse bénéficier au plus grand nombre avant le départ en retraite et pour faire de ce nouveau grade un débouché de carrière de masse, sur le modèle de la hors-classe.
Personnel enseignant	FPMA : 9 avril	Les élus SNES-FSU ont obtenu ces dernières années une augmentation du nombre de congés alloués. Ils vérifient votre barème en fonction du nombre de demandes et de la formation demandée. Ils interviennent pour faire rectifier les erreurs.
Personnel enseignant et les autres.	GT vœux et barèmes : 11 au 17 mai FPMA : 11 au 14 juin	Les élus SNES-FSU vérifient le barème auquel vous avez droit lors des groupes de travail, et la mutation qu'il vous permet d'obtenir lors des FPMA.
Personnel enseignant (complétez si vous avez un dossier de candidature pour les activités annexes...).	CAPA certifiés : 27 juin CAPA CPE : 5 juin CAPA Psy-EN : 7 juin CAPA Agrégés (classement rectoral) : 3 mai CAPN de nomination : 28 et 29 juin	Grâce à l'action des élus SNES-FSU, la hors-classe est désormais un débouché de carrière de masse. L'accès à la hors classe devrait dorénavant se faire en fonction d'un barème national, mettant fin aux inégalités actuelles entre académies et disciplines. Le SNES-FSU revendique toujours une clause de sauvegarde permettant un accès automatique pour les personnels au 11 ^{ème} échelon depuis 3 ans.
Personnel enseignant (le 30 juin)		Certains temps partiels et disponibilités sont de droit. Contactez la section académique du SNES-FSU Versailles pour connaître vos droits et savoir comment formuler votre demande (temps partiels à 80% notamment).
Personnel enseignant (plus tard, demandez votre avis à votre collègue ou à votre supérieur hiérarchique).	Si votre temps partiel sur autorisation est refusé, demandez à ce que la CAPA de votre corps soit saisie. Contactez la section académique.	

Pensez à renvoyer vos fiches de suivi syndical à la section académique du SNES Versailles assez tôt pour que nos élus aient le temps de vérifier les informations vous concernant !

Des élus qui vous informent et défendent vos droits individuels et collectifs

26 sièges sur 44 pour le SNES et les syndicats de la FSU dans les CAPA de l'académie de Versailles.

Attention : dates indiquées sous réserve de précisions ou de modifications ultérieures apportées par l'Administration.

Vérifiez impérativement sur notre site internet : versailles.snes.edu

Vous y trouverez également les déclarations préalables prononcées par nos élus en CAPA et FPMA, et leurs comptes-rendus.

Lexique

- CAPA :** Commission administrative paritaire académique, composée pour moitié de représentants de l'administration et pour moitié des élus des personnels d'un corps (certifiés, agrégés, CPE...).
- CAPN :** Commission administrative paritaire nationale.
- FPMA :** Formation paritaire mixte académique, qui regroupe plusieurs corps dans le cadre d'opérations qui leur sont communes (ex : les mutations, où certifiés et agrégés candidatent sur les mêmes postes).
- FPMN :** Formation paritaire mixte nationale.

PPCR, NOUVELLES CARRIÈRES

PPCR : FAIRE RESPECTER LES ENGAGEMENTS PRIS !

Au lendemain de la journée d'action Fonction Publique du 10 octobre, le Ministre de l'Action et des Comptes publics, G. Darmanin, confirmait, à l'occasion du rendez-vous salarial du 16 octobre, le report d'un an de certaines des mesures de revalorisation et de rénovation des carrières, annoncées dans le cadre de PPCR. Cette annonce pénalise au premier chef les agents de catégorie B et C de la Fonction Publique, pour qui elle va se traduire par une dégradation de la rémunération. **Pour les personnels enseignants, d'éducation et les Psychologues, les mesures les plus significatives sont déjà, pour l'essentiel, effectives :**

- la 1^{ère} revalorisation indiciaire d'échelon et le 1^{er} transfert prime-points (1^{er} janvier 2017) ;
- le reclassement et la mise en œuvre des nouvelles carrières au 1^{er} septembre 2017.

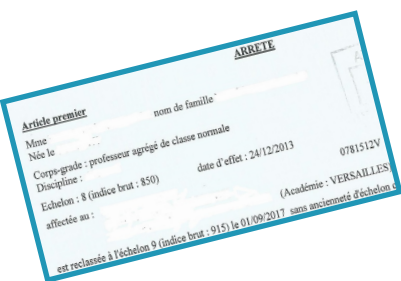
Pour autant, dans le contexte de baisse du pouvoir d'achat, de dégradation des conditions de travail, et de crise de recrutement qui en découle, le report d'un an des mesures à venir (notamment le nouveau transfert prime-points au 1^{er} janvier 2018, la création du 7^{ème} échelon de la hors-classe) est inacceptable. **Le SNES-FSU reste mobilisé pour obtenir que le Ministère aille au bout des engagements pris au sujet des carrières et des salaires.** Un des enjeux, alors que l'âge de la retraite recule, est de permettre l'évolution de la rémunération des fins de carrière, à travers l'ouverture de l'accès à la classe exceptionnelle et la création du 7^{ème} échelon de la hors-classe pour les certifiés.

Au-delà du retard pris dans la mise en place de PPCR, le SNES-FSU combat toutes les mesures qui ont pour effet une nouvelle baisse de notre pouvoir d'achat : gel du point d'indice, effets de la réforme des retraites de 2010 (augmentation progressive des prélèvements pour pension), hausse de la CSG - compensée de manière très imparfaite. **Contre toutes les mesures qui visent spécifiquement la Fonction Publique, mais aussi plus généralement contre les orientations prises par le gouvernement, le SNES-FSU continue à agir et proposera dans les semaines à venir de nouveaux temps forts d'action collective, dont la pétition (voir page 8) n'est que la première étape.**

ARRÊTÉS DE RECLASSEMENT

Vous avez dû recevoir dans votre établissement votre arrêté de reclassement au 01/09/17. Il convient d'en vérifier la conformité avec les règles fixées par le Ministère. Vous disposez de deux mois pour une éventuelle contestation. **Dans aucun cas le reclassement ne peut entraîner de baisse de rémunération.** Consultez sur le site snes.edu les articles dédiés. Dès le mois de septembre, le SNES-FSU est intervenu auprès du rectorat et les principales erreurs ont dû être corrigées. Attention, l'indice mentionné sur l'arrêté est l'indice brut de rémunération.

N.B. Dans le cas particulier des collègues bi-admissibles, la bonification indiciaire n'apparaît donc pas sur ce document. Contactez la section académique en cas de doute.



NOUVELLE ÉVALUATION : LE SNES-FSU REÇU PAR LES CORPS D'INSPECTION

Le SNES-FSU Versailles a été reçu à sa demande, par les Inspecteurs (IA-IPR) et le Secrétaire général adjoint DRH de l'académie, le lundi 16 octobre.

➤ VERS DE NOUVELLES PRATIQUES DES CORPS D'INSPECTION ?

Le SNES-FSU a fait entendre son constat d'une crise de l'évaluation (démarche injonctive des corps d'inspection ; prétendues bonnes pratiques imposées aux équipes ; absence d'échanges constructifs entre IPR et les collègues inspectés) et la nécessité d'un véritable renouveau des pratiques des corps d'inspection. L'entrée en vigueur de nouvelles modalités d'évaluation est l'occasion de **défendre notre conception de la liberté pédagogique**, qui ne doit avoir pour limites que les programmes officiels, sans être bridée par des marottes passagères qui n'ont pas nécessairement fait leurs preuves. Nous avons fait entendre notre exigence d'une inspection évoluant vers un échange véritable, constructif, entre pairs, se déroulant dans un cadre apaisé. Les corps d'inspection se disent prêts à changer de paradigme. Mais ils expriment aussi clairement les limites qu'ils entendent poser à la liberté pédagogique, en particulier dans le cadre de l'accompagnement, collectif ou individuel. **Vigilance et résistance collectives seront nécessaires pour qu'un accompagnement ne rime pas avec caporalisation de la profession.**

➤ LES ATTENTES DES CORPS D'INSPECTION

Nous avons demandé une explicitation des attentes des corps d'inspection. Un travail d'harmonisation et d'explicitation des grilles d'évaluation nationale, interne aux corps d'inspection, et n'ayant donc pas vocation à être communiqué aux personnels évalués, serait en cours. Les inspecteurs ont souligné le fait qu'au-delà de l'inspection, qui doit permettre une évaluation en situation professionnelle, les entretiens prévus à l'occasion des rendez-vous de carrière porteraient sur la dimension collective de nos métiers, ainsi que sur les souhaits d'évolution professionnelle et les démarches effectuées dans cette perspective. Cela correspond aux rubriques du document dit « de référence », disponible sur le site du Ministère, que les collègues reçoivent en même temps que leur convocation. **Les corps**

d'inspection nous ont confirmé lors de l'audience qu'il n'est pas obligatoire de le renseigner ni de le remettre le jour de l'inspection. Pour autant, ce document, qui fournit la trame des entretiens, constitue un support de réflexion incontournable pour la préparation du rendez-vous.

➤ ANTICIPER LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE

Nous avons rappelé certaines questions, déjà soulevées l'an dernier, concernant les opérations de gestion des nouvelles carrières :

- **Quel rattrapage possible pour les collègues indisponibles à la date prévue pour le rendez-vous de carrière ou en congé durant l'année scolaire ?** En cas d'impossibilité à la première convocation, quel que soit le motif, un seul nouveau rendez-vous sera proposé ; pour cette année, un dispositif de rattrapage des notes pédagogiques anciennes est prévu.

- **Quels critères pour l'avancement accéléré d'échelon, pour la promotion à la hors classe ?** Dans la plus grosse académie de France, le rectorat s'apprête à se lancer dans des opérations de gestion rénovées, dont les règles restent à fixer, sans avoir réellement anticipé les problèmes qui se poseront inévitablement. **Les réponses apportées par l'administration rendent criants le besoin d'un cadrage national et la nécessité de critères transparents et objectifs pour les opérations de promotion. Le SNES-FSU relaie ces demandes auprès du Ministère.**

➤ CLASSE EXCEPTIONNELLE

La mise en place de deux sessions de promotion à la classe exceptionnelle en 2017-2018 (l'une pour un passage rétroactif au 01/09/17, l'autre pour un passage au 01/09/18) semble de moins en moins probable. La note de service ministérielle, initialement prévue au mois d'octobre, n'est toujours pas parue. Pour autant, il n'est pas question pour nous de renoncer à cette perspective, essentielle pour les collègues en fin de carrière et dont le départ en retraite peut être conditionné par le passage à la classe exceptionnelle. **Le SNES-FSU met tout en œuvre pour obtenir que les engagements pris vis-à-vis de la Fonction Publique soient respectés.**

Maud Ruelle-Personnaz et Sophie Macheda

ÉVALUATION, RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

REPRENDRE LA MAIN SUR NOS MÉTIERS

Le nouveau système d'évaluation, qui repose désormais sur des rendez-vous prévus pour tous à des moments précis de la carrière (au 6^{ème}, au 8^{ème}, puis au 9^{ème} échelon), n'est toujours pas pleinement satisfaisant. Cependant, il marque la fin d'un système particulièrement injuste (avancement selon trois rythmes différents, reposant pour l'essentiel sur la note pédagogique, malgré le caractère aléatoire du rythme des inspections et de la notation).

Les rendez-vous de carrière, contrairement à ce qu'a pu être l'inspection auparavant, sont les pivots d'un système

d'évaluation unifié et clarifié. Il importe de connaître et faire respecter un cadre réglementaire, qui doit être porteur de garanties pour les collègues. **D'un impact très limité sur la carrière** (deux ans au maximum de différenciation pour parcourir les échelons de la classe normale, contre 10 auparavant!), **les rendez-vous de carrière, même s'ils peuvent susciter inquiétudes et appréhension, doivent au contraire être l'occasion de réaffirmer notre rôle de concepteurs de nos métiers.**

Consultez notre dossier « rendez-vous de carrière » détaillé sur le site snes.edu. **N'hésitez pas à contacter la section académique, à chaque étape du rendez-vous de carrière !**

NOTIFICATION DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Depuis le mois d'octobre arrivent les premières convocations pour les rendez-vous de carrière. **Envoyées sur les boîtes académiques** (nom.prenom@ac-versailles.fr), elle doivent être relayées par les chefs d'établissement auprès des collègues concernés. Ces convocations indiquent les dates prévues pour la visite d'inspection ainsi que pour le ou les entretiens (avec l'IPR et le chef d'établissement). **Envoyées un mois avant le début du rendez-vous de carrière, elles permettent de s'y préparer, en s'appuyant, notamment, sur le document de référence** (voir l'article « Nouvelle évaluation » page 6.)

Les rendez-vous de carrière doivent être effectués entre octobre et mai. Le délai entre l'entretien avec l'inspecteur et l'entretien avec le chef d'établissement ne peut excéder six semaines.

Si vous êtes concerné par un rendez-vous de carrière cette année et que les dates prévues ne conviennent pas (voyage scolaire prévu, congé quelle qu'en soit la nature, etc.) faites au plus vite une demande de modification, auprès des corps d'inspection.



LES ÉTAPES DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Année scolaire N-1 (de fin juin à mi-juillet)	Chaque collègue concerné par un rendez-vous de carrière l'année suivante en est avisé par l'administration.
Année scolaire N	<ul style="list-style-type: none">• Un mois à l'avance, chaque collègue concerné est informé des dates de l'inspection et des entretiens.• À réception du compte-rendu d'évaluation, il dispose de trois semaines pour formuler des observations.
Année scolaire N+1 (avant le 15 septembre)	L'appréciation finale de la valeur professionnelle est communiquée dans les quinze jours suivant la rentrée.

APRÈS LE RENDEZ-VOUS, L'ÉVALUATION

Le compte-rendu d'évaluation, renseigné par les évaluateurs « primaires » (chef d'établissement et IPR pour les personnels enseignants) est communiqué à l'intéressé durant l'année du rendez-vous de carrière via l'application SIAE. Chaque item des grilles nationales de référence est renseigné selon quatre degrés possibles : *A consolider - Satisfaisant - Très satisfaisant - Excellent*. Chaque évaluateur formule par ailleurs une appréciation littéraire (10 lignes maximum). **Si vous jugez utile de formuler des observations, contactez au plus vite la section académique. Vous disposez de seulement trois semaines pour le faire.**

Dans les 15 premiers jours de l'année scolaire N+1, l'évaluateur final (recteur ou ministre pour les agrégés) notifie son évaluation de la valeur professionnelle de l'intéressé (quatre degrés : *A consolider - Satisfaisant - très satisfaisant - Excellent*). Il est alors possible de formuler un recours, en respectant les délais indiqués ci-contre.

LES DÉLAIS DE RECOURS

1^{ère} période de recours	Dans les 30 jours suivant la notification : possibilité d'appel (auprès du recteur ou du Ministre);
2^{ème} période de recours	Dans les 30 jours suivant le 1^{er} appel : le recteur ou le Ministre peut répondre ; une absence de réponse vaut alors refus.
3^{ème} période de recours	Dans les 30 jours suivant la réponse (ou les 60 jours suivant le 1^{er} appel) : possibilité d'un 2 ^d appel devant la CAP compétente.
4^{ème} période de recours	Entre mi-décembre et février : tenue de la CAP compétente (consultation obligatoire), à l'issue de laquelle la décision devient définitive.

Pascale Boutet

MOUVEMENT INTER 2018

Le serveur SIAM dédié à la saisie des vœux pour les mutations INTER est ouvert du **jeudi 16 novembre (12h) au mardi 5 décembre 2017 (18h)**. La lecture de l'**PUS MUTATIONS**, indispensable, vous fournira tous les éléments utiles pour cette opération. Vous y trouverez la **fiche syndicale** à envoyer à la section académique avec les doubles des pièces justificatives communiquées à l'Administration et la copie de votre confirmation de demande signée. Ces documents permettront à vos élus SNES-FSU, qui effectuent un travail considérable de vérification, de défendre au mieux vos droits lors des groupes de travail « vœux et barèmes », qui se dérouleront du 16 au 22 janvier 2018. Les règles du mouvement sont complexes. **N'hésitez pas à contacter la section académique** pour comprendre les grands principes du mouvement, connaître les éléments de barème, les stratégies possibles, et obtenir des réponses à toutes les questions que vous vous posez. **La section académique propose des réunions mutations, animées par des commissaires paritaires : consultez les dates sur notre site !**



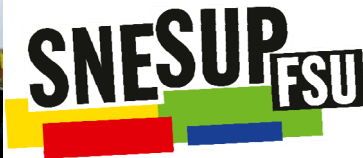
La FSU c'est aussi le SNESUP-FSU !



SNES-FSU, le sigle apposé sur toutes nos publications surprend parfois plus d'un collègue ! Mais qu'est-ce donc que la FSU ?

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est la 2^{ème} fédération dans la Fonction Publique, elle regroupe un grand nombre de syndicats dont certains appartiennent au champ de l'enseignement (comme le SNES-FSU), d'autres non, puisque la FSU couvre les trois champs de la Fonction Publique (État, Territoriale et Hospitalière).

Dans l'enseignement, la FSU est la fédération majoritaire.



L'actualité a mis, de fait, sur le devant de la scène, un de ses syndicats : le SNESUP-FSU. Il est le premier syndicat de l'enseignement supérieur. Il syndique l'ensemble des enseignants exerçant dans les établissements publics d'enseignement supérieur – quel que soit leur statut –, que ces établissements dépendent du ministère de l'Éducation nationale (universités, écoles d'ingénieurs, ÉSPÉ, grands établissements, écoles françaises à l'étranger...) ou d'autres ministères, comme par exemple celui de l'Agriculture et de la Pêche (écoles nationales agronomiques) ou de la Culture (écoles d'architecture). La démocratisation du système éducatif est un marqueur fort de la FSU dans le champ éducatif. Très logiquement, le SNESUP-FSU ne pouvait pas rester muet face au projet de réforme de l'accès à l'enseignement supérieur du gouvernement. Ce dernier a usé et abusé des éléments de langage visant à imposer l'idée qu'il ne serait pas le gouvernement de l'instauration de la sélection à l'entrée à l'université. Très rapidement, le SNESUP-FSU a déconstruit les contre-vérités assénées par Edouard Philippe et Frédérique Vidal (la Ministre de l'enseignement supérieur). A l'issue des concertations qui se sont tenues en septembre et octobre, le SNESUP-FSU, le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU ont publié un communiqué « Laisser ouvert l'accès au sup' » qui pointe la stratégie du gouvernement : « nous retenons finalement un cycle de débats qui, au regard des moyens alloués à l'université, pourrait se résumer pour le Ministère à une

unique question : comment, à moyens constants, faire en sorte que les étudiants en surnombre dans certaines formations, aillent de leur plein gré dans les formations qui ont des places vacantes » et rappelle qu'APB a bon dos pour masquer les carences des gouvernements successifs et notamment du gouvernement Philippe en matière d'investissement dans le supérieur. Le SNESUP-FSU s'est aussi employé à déconstruire les affirmations qui ont guidé l'élaboration des mesures principales du Plan Étudiants. Le gouvernement assène les 60% d'échec en L1 pour justifier la sélection ? Le SNESUP-FSU rappelle que les « 60 % concernent entre autres des étudiants qui... n'échouent pas puisqu'ils et elles peuvent être inscrits dans d'autres formations après leur première inscription. Le devenir d'une cohorte de 12 000 étudiants inscrits en première année en 2008 montre que 3 ans plus tard, dans les 65 % de celles et ceux qui n'ont pas obtenu leur licence, le taux d'échec correspondant à l'arrêt des études (que rien n'autorise à juger définitif) est de 18%. ». Pour justifier l'instauration des pré-requis à l'entrée en licence, le ministère s'appuie sur l'exemple des bacs littéraires qui souhaiteraient suivre des études scientifiques ou des bacs professionnels dont les chances de réussite sont faibles à l'université. Le SNESUP-FSU rappelle fort opportunément que « les bacheliers professionnels ne représentent que 5% des étudiants de L1(...) et que les bacheliers généraux autres que S représentent moins de 10% dans les licences sciences et STAPS en 2015 ». Dans son dernier communiqué, le SNESUP-FSU dénonce donc « une réforme bureaucratique, inégalitaire et mise en place pour contenir le flux d'étudiants et limiter l'investissement de l'État », qui n'est « porteuse ni d'émancipation, ni d'élévation du niveau de qualification général pour la jeunesse ». Le SNESUP-FSU avance également quelques-unes de ses propositions : « Améliorer l'information et l'orientation des jeunes dès le lycée, créer des formations notamment à caractère technologique et professionnel dans le premier cycle universitaire public, des parcours différenciés prenant en compte la diversité des publics étudiants et permettant des réorientations, soutenir le développement de pédagogies favorisant la réussite en lien avec les travaux de la recherche...».

Démocratisation du système éducatif, lutte contre les inégalités sociales, promotion de l'enseignement comme facteur d'émancipation, à bien des égards, les luttes du SNESUP-FSU sont les mêmes que celles du SNES-FSU. Logique pour deux syndicats qui appartiennent à la FSU, une fédération combative, déterminée à défendre les conditions de réussite de tous les élèves et les conditions de travail des personnels.

Sophie Vénétitay (SNES-FSU)

PPCR, SALAIRES, CARRIÈRES, L'ÉTAT DOIT TENIR PAROLE !

A l'occasion du « rendez-vous salarial », Gérald Darmanin a annoncé un certain nombre de mesures d'austérité salariale contre les Fonctionnaires. Gel du point d'indice, report du PPCR d'un an, le gouvernement fait le choix de faire porter aux fonctionnaires le poids des économies budgétaires. Dans un contexte de crise de recrutement et alors que les services publics ont pourtant joué leur incontournable rôle d'amortisseurs sociaux dans la crise économique, cette décision est irresponsable et relève d'une forme de provocation. Elle est d'autant plus inacceptable quand on sait que les prétendues contraintes budgétaires qui pèseraient sur les dépenses publiques, et « obligerait » les gouvernements successifs à mener ce genre de politiques, ne sont que le résultat de choix délibérés. Par exemple, celui de ne pas prendre les mesures nécessaires pour enrayer l'évasion et l'optimisation fiscale dont l'actualité a révélé l'ampleur (le report du PPCR permet à l'État d'économiser 800 millions d'euros, l'évasion fiscale, pour la France, révélée par les *Paradise Papers*, s'élève à près de 20 milliards d'euros...). Le report du PPCR

représente une trahison de la parole de l'État après les engagements pris l'année dernière.

Après la mobilisation réussie le 10 octobre, continuons l'action par divers moyens. Première étape de la suite de cette mobilisation, la pétition initiée par le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, à signer et faire signer massivement :

<http://petitions.snes.edu/index.php?petition=37>

